

Les modèles de contrats publiés sur le site du centre de ressources de la Fondation Hiba, ont été adaptés par Monsieur Elias Khrouz, juriste spécialiste en droits d'auteur et droits voisins au Maroc.

Ces modèles de contrats sont partagés pour servir de base de travail à la communauté artistique et culturelle, dans le but d'être utilisés et modifiés à bon escient. Ils ne dispensent aucunement de (i) la recherche de conseils adaptés à chaque situation particulière, (ii) d'une personnalisation des clauses et (iii) d'une connaissance et de l'application de toute réglementation qui serait pertinente. De plus, l'ensemble de ces clauses ne sont que des propositions qui peuvent considérablement varier en fonction de la volonté des parties et du projet envisagé. La Fondation Hiba ainsi que Monsieur Elias Khrouz déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.



DELEGATION DE POUVOIRS GENERAUX

[Il est également possible de constituer une société entre les membres du groupe et d'organiser au sein de cette société les pouvoirs du leader et des autres membres.]

Je soussigné,

Monsieur/Madame [●], de nationalité [●], demeurant à [●] et titulaire de la CIN/du passeport numéro [●],

Agissant en qualité de membre du groupe connu sous le nom de [●] (le "Groupe"),

[Il est possible de faire une seule délégation à laquelle participeraient tous les membres du Groupe.]

délègue, par la présente, pouvoirs à :

[Il s'agit là d'une délégation de pouvoirs généraux. Il est également possible de procéder à une délégation de pouvoirs spécifique à une opération ou à un ensemble d'opérations, bien que cela soit généralement moins utile (s'il faut établir un document pour une opération, autant participer directement à l'acte de l'opération sans confier cela au leader). Cela pourra par exemple être utile en cas d'éloignement géographique ou si la représentation par une seule personne est demandée par le cocontractant.]

Monsieur/Madame [●], de nationalité [●], demeurant à [●] et titulaire de la CIN/du passeport numéro [●], pour qu'en mon nom et pour mon compte, il/elle procède aux opérations suivantes, [dans la limite de [●] dirhams par acte ou par série d'actes répondant à la même finalité ou s'inscrivant dans la même opération] **[Opportunité et fixation d'un montant maximal aux pouvoirs à apprécier par chacun] :**

- (i) Négocier et conclure tout engagement auprès des promoteurs de festival, propriétaires et exploitants de salles de concert ou autre lieux de spectacle, radiodiffuseurs et télévisions, au Maroc ou à l'étranger, en tenant compte de toute

contrainte, empêchement ou circonstance personnelle que je lui aurais communiqué au préalable ;

- (ii) Négocier et conclure toute licence ou cession de droits concernant les œuvres du Groupe, ou ses exécutions et interprétations, en vue de la reproduction, distribution, représentation, exécution ou communication au public desdites œuvres et/ou exécutions et interprétations, notamment pour toute œuvre audiovisuelle, [à l'exception de la négociation et de la conclusion de contrats de production phonographique (exclusive comme non-exclusive), de contrat d'agence, de management ou de contrats dits 360° qui en raison de leurs enjeux sont expressément exclus de la présente délégation et devront faire l'objet de mon consentement exprès et écrit] ;
- (iii) Procéder à toutes formalités ou démarches visant à protéger les œuvres, exécutions et interprétations du Groupe, au Maroc ou à l'étranger, notamment par la déclaration auprès de tout organisme de gestion de droits d'auteur et/ou de droits voisins, l'obtention de codes ISWC et ISRC, à l'exclusion du dépôt de toute marque portant directement ou indirectement les signes distinctifs du Groupe qui devront faire l'objet d'un accord séparé ;
- (iv) Négocier et conclure toute utilisation du nom du Groupe ou de tout aspect visuel ou graphique lié au Groupe, y compris mon image et mes données personnelles ;
- (v) Percevoir auprès de toute personne physique ou morale tout montant résultant des opérations mentionnées aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus, en délivrer quittance et procéder à la distribution de ce montant aux membres du Groupe selon la répartition suivante à laquelle il ne pourra être dérogé en aucune circonstance : [•]. Il est expressément indiqué que chaque membre du Groupe sera responsable de toutes ses obligations fiscales, de sécurité sociale ou autres et que le délégataire ne fera que collecter et distribuer les sommes correspondantes ;
- (vi) Accomplir tout autre acte d'administration courante qui s'avèrerait nécessaire aux opérations mentionnées aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus ;
- (vii)** Entamer, initier et déclencher toute action en justice, réclamation, revendication, recours ou procédure visant à la défense des intérêts du Groupe, et dans ce cadre reconnaître une dette, une créance, transiger ou arriver à un accord à l'amiable. **[En pratique, un tribunal exigerait un pouvoir spécial pour une occasion spécifique]**

[La présente délégation est consentie pour une durée de [•] ans, soit jusqu'à la date du [•], date à laquelle tout pouvoir octroyé sera automatiquement caduque.

ou

La présente délégation est consentie pour une durée illimitée, étant précisé qu'elle pourra à tout moment faire l'objet d'une révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre remise en main propre contre accusé de réception ou par exploit d'huissier.]

La présente délégation de pouvoirs est soumise au régime du mandat, conformément aux articles 879 et suivants du Dahir portant Code des Obligations et des Contrats.

En particulier, il est précisé que :

- Les actes du délégataire seront à titre gratuit, sans aucun droit à rémunération ou à commission, sans préjudice du remboursement des dépenses occasionnées par son intervention et dûment justifiées ;
- Le délégataire répondra de toute négligence, faute ou dol dans l'exécution des présentes, ainsi que de tout dépassement de ses pouvoirs ;
- Le délégataire est tenu de mettre en œuvre les pouvoirs ci-dessus avec la plus grande diligence, avec prudence, dans l'intérêt du Groupe et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;
- De plus, le délégataire s'engage à se concerter, à recueillir et à prendre en compte les avis des membres du Groupe à chaque fois qu'il en aura l'occasion, et à toujours tenir compte de l'opposition ou du rejet formulé par un membre au sujet d'une opération spécifique ;
- Le délégataire sera dépositaire de toute somme qu'il recevra pour le compte du Groupe, qu'il devra répartir conformément aux présentes et pour laquelle il devra être en mesure de rendre des comptes et de fournir toute explication opportune ;
- La présente délégation ne représente aucunement un renoncement d'aucun membre du Groupe à ses intérêts, celui-ci pouvant à tout moment se saisir de toute question et prendre toute décision à titre individuelle.

Fait à [•]
Le [•]

Monsieur/Madame [●]¹

Monsieur/Madame [●]²

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "**Bon pour pouvoir**".

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "**Bon pour acceptation de pouvoir**".